Programme de formation

Développement d'activités dans les secteurs de l'audiovisuel et du cinéma

Programme générique en date du 25 juin 2023. Il peut être adapté à vos besoins.

Présentation générale	Développement d'activités dans les secteurs de l'audiovisuel et du cinéma
Pré-requis	Avoir une expérience dans les secteurs de l'audiovisuel ou du cinéma
Objectifs généraux	Etre en mesure de développer des activités dans le domaine artistique et de déléguer cette fonction à une ou plusieurs personnes.
Objectifs opérationnels, pédagogiques, évaluables	Identifier les différentes activités à développer en fonction du contexte, de ses facteurs clés de succès et de son modèle économique Choisir et prioriser les activités à développer en fonction du contexte, de ses facteurs clés de succès et de son modèle économique Fixer des objectifs en termes de développement d'activités Co-concevoir les outils de développement de nouvelles activités en rapport avec les objectifs fixés Mettre en oeuvre une stratégie de développement d'activités Mettre en oeuvre un process pour déléguer le développement d'activités.
Public concerné	Personnes impliquées dans un projet audiovisuel ou cinéma nécessitant une diversification des activités.
Méthodes mobilisées	Implication des stagiaires dans le diagnostic afin qu'ils s'approprient une posture analytique et stratégique vis-à-vis de leurs besoins en financement Co-construction des outils avec les stagiaires afin que ceux-ci correspondent à leur manière de fonctionner Appropriation et application des outils en situation de travail et lien direct avec les besoins des stagiaires, lors de l'intersession Amélioration des outils après la phase d'appropriation, afin que ceux-ci correspondent au mieux aux besoins des stagiaires
Modalités d'évaluation	Évaluation des compétences acquises lors d'une présentation, effectuée par les stagiaires, de leur utilisation des outils pendant l'intersession.
Accessibilité des personnes en situation de handicap	L'accessibilité d'un organisme de formation doit répondre au principe d'égalité de traitement vis-à-vis des personnes en situation de handicap, établi par la loi Handicap du 11 février 2005. **Accès aux formations** À chaque personne son projet de formation adapté à ses besoins spécifiques. Nos formations et les locaux dans lesquels elles se déroulent sont accessibles à toutes et tous. En cas de besoin spécifique, n'hésitez pas à contacter la référente handicap de Coopaname : Carine Julien / of@coopaname.coop.
Tarif indicatif	**Tarif par stagiaire** 6500 € HT (7800 € TTC) Soit 325 € HT (390 € TTC) de l'heure
Durée	20 heures

Intervenant(e)

Contenus

Programme :

Diagnostic des besoins des stagiaires en lien avec leurs projets et leurs manières de fonctionner
Transmission théorique : les différentes activités qui peuvent être développées et leurs implications stratégiques, juridiques et administratives (offres commerciales, projets financés par des subventions,...)
Transmission d'outils et co-conception d'outils sur-mesure en lien avec les objectifs fixés
Intersession : application et appropriation des outils en situation de travail et en rapport direct avec les besoins des stagiaires
Amélioration des outils après la phase d'appropriation